

1/3 RAPPORT DROITS DE L HOMME ASSOCIATION PEMREF  
DYSFONCTIONNEMENT SOCIO JUDICIAIRE EN FRANCE EN 2015  
VIOLENCES INTRA FAMILIALES



PARENTS ENFANTS MALTRAITES RENOUVEAU ESPERANCE  
POUR LES FAMILLES

PRESIDENTE  
MARJORIE JEAN

Au cours des trois dernières années d'accompagnement  
auprès des familles subissant des violences intra familiales, enfants maltraités, violés, pédophilie,  
femmes violentées , hommes violentés  
et grands parents ne pouvant plus voir leurs petits enfants ;  
nous avons signalé de nombreux dysfonctionnement socio judiciaires  
et de non application des lois et des droits.

Dans ce résumé que nous vous présentons nous vous proposons trois parties :

La première ;le constat d'un dysfonctionnement socio judiciaires ;  
des droits de l'enfant et de l'homme bafoués,  
des discriminations notoires

En second , des propositions ,  
propositions remises au sénat français  
et aux députés

Nous concluons par un projet de travail en coordination  
avec toutes les instances internationales sur le regard du socio judiciaire français et des droits bafoués  
qui mettent en danger de mort les enfants,leurs parents et leurs grands parents .

Au préalable, notre association a pour finalité la phrase d'EINSTEIN :  
« Ce ne sont pas ceux qui font le mal qui rendent le monde insupportable,  
mais ceux qui regardent et laissent faire »

En France en 2015, non seulement les citoyens restent dans le tabou et le silence  
face aux violences intra familiales malgré le code pénal qui les obligent à signaler, articles 226-13 et article  
226-14 à alerter les services sociaux et judiciaires ;  
mais les services sociaux et judiciaires en civil article L226-16 du code de l'action sociale et des familles ;  
et en pénal , regardent et laissent faire ,classent les situations

Parfois même par un laxisme imperturbable et un manque de concertation  
et de compétences ; les violences s'aggravent jusqu'à la mort.

3 enfants par jour décèdent en France,  
deux femmes décèdent,  
2%de la population masculine ;  
200 viols par jour ;  
subissant des violences intra familiales.

Statistiques nationales sachant que de nombreuses victimes ne portent pas plainte par peur  
et que la plupart des plaintes sont classées ,parfois les policiers refusent de les prendre  
par manque de formation.

Dans la majorité des situations les victimes ont porté plainte depuis des années,  
les parents et le milieu familial sont connus des services sociaux, des magistrats .  
les plaintes sont classées, les prédateurs relâchés et relâchés,  
les lois ne sont pas appliquées dans la plupart des situations.

Les enquêtes et rapports sociaux ont un parti pris pour celui qui violence  
dans un cadre de réinsertion, les victimes ne sont pas entendues donc pas écoutées ;  
aucun soutien et suivi et les lois sont bafouées .

Les tribunaux sont encombrés, les travailleurs sociaux et les policiers ne sont pas formés  
aux violences et à la pédo criminalité .

Aucune formation sur la perversion immaturo narcissique qui fait du prédateur une victime,  
les victimes terrorisées sont dans le déni et la peur et ne sont pas prises en compte par les professionnels  
qui gravitent autour d'eux par manque de connaissance et de formation.

De plus la loi du silence, le tabou et même la peur des professionnels et de l'entourage aggravent  
les violences jusqu'à la mort et l'aliénation parentale.

2/3 RAPPORT DROITS DE L HOMME ASSOCIATION PEMREF  
DYSFONCTIONNEMENT SOCIO JUDICIAIRE EN FRANCE EN 2015  
VIOLENCES INTRA FAMILIALES

**L'aliénation parentale n'est pas reconnue en France malgré les faits et les dégâts qu'elle fait subir aux enfants et au parent protecteur.**

De ce constat sort un manque total de prise en considération des victimes,  
un abandon total à leur martyr ;  
une non application des lois qui ont pour but de les protéger.  
Abandon par laxisme des magistrats,  
ordonnances répétitives entre collègues sans prendre en considération les violences ..  
Les affaires sont classées, les suivis ne se font pas.  
Chacun est livré à la charpie de l'autre.

**DES SOLUTIONS ?  
DES POSSIBLES ?**

Il en existe si tous les professionnels et les associations se coordonnent, travaillent ensemble.

**Si un regard sur la justice et les professionnels de la justice et du social se crée par un observatoire ,**

non pas international ; mais national, départemental, local,  
territorial au plus près des situations.

Chaque professionnel et association doivent se retrouver ensemble et regarder leur manquement ,  
ont l'obligation de travailler ensemble hors du silence, du tabou,  
du déni avec les élus et les ministères et les instances internationales  
et les associations qui luttent contre les violences intra familiales.

Un observatoire n'ayant pas que le droit de regard mais surtout la possibilité d'agir,  
de sévir face aux manquements et aux lois bafouées.

La problématique en France en 2015 est telle que la justice est indépendante ,  
immuable, et inamovible, que les fonctionnaires policiers, sociaux sont protégées  
par leur emploi et font ce que bon leur semble dans le quotidien de leur emploi ,  
sans formation sur l'évolution actuelle des violences intra familiales.

Nous demandons que chaque acteur , victime inclus ;  
participe ensemble sur leur territoire donné comme il se fait dans les pays Anglo saxons  
dans un projet non seulement d'action personnelle mais commun et global pour éradiquer ce fléau en France  
des violences intra familiales laissées pour compte.

**Dans aucun programme politique d'élection apparaît des projets,  
des solutions sur ce fléau socio judiciaire qui tuent chaque jour en France en 2015,  
des enfants, des femmes, des adultes .**

L'indifférence déconcertante et le palabre électoral ne résolvent en aucune façon, sans aucun moyen les  
violences que subissent les victimes.

Chaque jour des bébés ,des enfants meurent, des femmes, des hommes  
dans le silence le plus complet laissant aux agresseurs la totale liberté de continuer libre à agir.

En conclusion, les chiffres parlent deux mêmes, il est urgent de responsabiliser  
l'Europe et vous le secrétariat des droits de l'homme de stopper cette hémorragie mortelle  
que subisse les victimes en France en 2015.

Nous vous demandons de diligenter des enquêteurs sur le territoire français ,  
de chiffrer les affaires dont les droits sont bafoués.

De réagir face à des situations personnelles intra familiales , notre association a adressées en 3 ans ,  
34 situations qui depuis 3 ans sont sans réponse .

Il en de même pour le parlement européen qui de part ses statuts ne s'initie pas dans les lois du pays  
et rejette les dossiers de demande d'intervention sur les droits bafoués.

Le paradoxe de ne pas s'initier dans les procédures en cours et de non intervenir face à des  
dysfonctionnements législatifs, droits bafoués , violences, sévices, maltraitements classés  
autorise plus de violences, plus de morts d'enfants et d'adultes.

Sous un regard de liberté et de droits, cette vue permet aux états en particulier la France en 2015  
de continuer à bafouer les droits de l'enfant et de l'homme en toute impunité.

Des commissions permanentes déléguées sur des territoires données en France  
en liaison avec votre haute autorité mandatée par les états ;  
permettrait d'accélérer les procédures,  
mais surtout de contrôler et de vérifier avec un droit de regard officiel  
les dysfonctionnement socio judiciaire par une réactivité trouver sur le terrain  
des solutions appropriées.

### 3/3 RAPPORT DROITS DE L HOMME ASSOCIATION PEMREF DYSFONCTIONNEMENT SOCIO JUDICIAIRE EN FRANCE EN 2015 VIOLENCES INTRA FAMILIALES

En mettant en place ce type de fonctionnement officiel,  
il s'avère que les magistrats et les professionnels socio judiciaires ;  
ainsi que certaines associations qui font leur trésorerie sur le nombre d'enfants suivis  
(nombreuses en France lesquelles voient l'enfant  
comme un compte en banque  
et non comme une victime) ;

seraient plus conscients de leur mandat, de leur fonction, et des conséquences de leurs actes et non actes  
étant surveillées non seulement par les observatoire territoriaux, et nationaux,  
mais par des délégations internationales en coordination.

Le paradoxe est que face aux dysfonctionnements socio-judiciaires , aux lois bafouées qui mettent les enfants  
et les adultes en danger voir de mort ,ni l'ONU , ni le parlement européen ne peuvent intervenir tant que les  
procédures ne sont pas closes .

Mais ceux sont les procédures interminables et partisans,les ordonnances, les jugements au nom du peuple  
français qui mettent les enfants et les adultes en danger  
et qui ne les protègent pas  
mais aggravent leur situation physique, morale,  
psychologique, familiale, sociale.

De ce paradigme, il est vital d'intervenir afin de demander aux pays concernés et dans ce cas LA France de  
signer un convention , une loi établissant que dans le cadre de la protection  
de l'enfant et de l'adulte si les droits sont bafoués et qu'aucune protection  
n'est mise en place pour éviter l'aggravation des violences familiales, les instances judiciaires et autres  
internationales et européennes interviennent et prennent le relais de part leurs statuts  
visant à la protection des enfants et des adultes .

**Ce qui implique, de fait un regard extérieur, impartial, objectif,  
hors cadre politico-subversif parfois courant dans les instances du pays.**

Si les lois le permettent, mais les lois doivent évoluer face au fléau français ;  
derrière le silence et l'indifférence, nous pouvons faire avancer  
et faire entendre les voix des victimes étouffées,  
et décédées par le dysfonctionnement socio judiciaire et le silence des politiques  
en allant au plus près des victimes et en constatant et en créant avec les professionnels d'autres voies ,  
d'autres possibles pour travailler ensemble, travailler à une construction nationale et internationale qui  
descendraient et remonteraient dans le cadre des lois de protection des enfants et des adultes violentées ;  
Cadre inter actif, et performant qui aboutirait enfin a sortir les professionnels de leur immuabilité  
et leur ronronnement face à l'impensable à inhumain.

PRESIDENTE PEMREF